



DECISION N°2024- 34

Le Maire de la Ville de Wasquehal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122.23,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la ville de Wasquehal n°2020-04 du 5 juillet 2020 et notamment l'alinéa 4 qui dispose que le Maire est chargé pour la durée de son mandat : de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

Vu le contrat lancé en vertu des articles L.2122-1 et R.2122-8 du code de la commande publique,

Vu le contrat proposé,

DECIDE

Article 1er : Un contrat portant sur la cession de droit de représentation pour la fête de la musique pour le compte de la ville de Wasquehal sera signé par mes soins avec la société L'AGENCE DES ARTISTES située au 5 rue Georges Clemenceau -76260 Eu.

Article 2 : Le montant total des prestations du marché est compris avec un minimum et un maximum annuel comme suit :

- ➔ Montant minimum : 4000 Euros HT
- ➔ Montant maximum : 5000 Euros HT

Les prix, conformément au contrat proposé par la société, sont ferme durant la totalité du contrat.

Article 3 : Le présent contrat prend effet à partir du 21 juin 2024 pour une journée.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Commune de Wasquehal est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée, inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire ou d'un recours contentieux le Tribunal Administratif de Lille (5 rue Geoffroy Saint Hilaire CS 62039-59014 Lille Cedex, télécopie 03.59.54.24.45 ou via le site internet télérecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'Etat ou de sa publication.

Certifie exécutoire à la présente décision,
Par transmission en Préfecture,
Et son affichage en Mairie, le
Fait à Wasquehal, le 27/05/24

Stéphanie DUCHET

Maire de Wasquehal

